

Service de la Politique de la Ville - Opération Vacances 1997 - Rémunération du personnel d'animation des Centres de Loisirs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'Opération Vacances, les Maisons Pour Tous sont amenées à recruter des animateurs chargés d'encadrer les enfants et les jeunes dans les Centres de Loisirs et autres activités.

La Commission de la Politique de la Ville, à l'unanimité, propose au Conseil Municipal de retenir comme chaque année, un tarif d'indemnité journalière identique à celui retenu par la Caisse des Ecoles pour ses propres Centres de Loisirs, à savoir :

- Directeur BAFD	357,50 F	(349,80 F en 1996)
- Directeur stagiaire BAFD	312,40 F	(305,80 F en 1996)
- Directeur sans formation	257,40 F	(251,90 F en 1996)
- Animateur BAFA	191,40 F	(187,00 F en 1996)
- Animateur stagiaire BAFA	151,80 F	(148,50 F en 1996)
- Animateur assistant	111,10 F	(108,90 F en 1996)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 1997.